



**Déclaration FSU 35
CTSD
du 03 février 2021**

Monsieur le DASEN, mesdames, messieurs

Nous allons étudier au cours de ce CTSD la dotation horaire départementale et sa répartition entre les établissements publics du second degré en Ille-et-Vilaine.

Après le confinement de l'année scolaire passée dont le ministre n'a aucunement tenu compte pour organiser la rentrée 2020, nos élèves subissent une année faite d'atermolements, de protocoles à appliquer « dans la mesure du possible » et d'une organisation de l'enseignement « hybride » à géométrie variable. De quoi créer des inégalités entre les établissements et occasionner stress et angoisse chez les élèves, leurs familles et les personnels.

Comme notre fédération l'a déjà dénoncé lors du CTA du 19 janvier, le budget alloué à la préparation de la rentrée 2021 n'est pas à la hauteur des enjeux de la situation dans laquelle se trouvent nos élèves et nos collègues.

Dans notre département, en collège, 87 élèves supplémentaires sont attendus et la dotation en HP diminue de plus de 100h. En lycée ce sont près de 400 élèves supplémentaires qui sont attendus à la rentrée, la baisse d'HP est de 240h. Bien sûr, la part des HSA est partout en forte augmentation comme l'impose le ministre.

Dans les établissements les conséquences sont flagrantes et nous les dénonçons : C'est l'augmentation du nombre d'HSA imposées aux enseignants alors qu'il n'y aura pas la capacité de les absorber. Des HSA en plus ce sont des postes en moins, des licenciements de personnels non-titulaires, des TZR qui verront leurs conditions de travail se dégrader. Des chefs d'établissements mettent déjà la pression sur des collègues par le refus de temps partiel pour imposer

des heures supplémentaires. Les premières remontées des établissements montrent une augmentation des CSD alors qu'il y a des HSA.

Dans les lycées généraux et technologiques, les DGH reçues obligent les équipes à faire des choix impossibles comme la constitution de groupes de spécialité à 35 ou 36 élèves. Il n'est pas rare également que la création de nouveaux groupes se fasse au détriment d'autres enseignements ce qui occasionne une mise en concurrence inacceptable des disciplines entre elles et une réelle souffrance des enseignants.

Alors même que la réforme Blanquer veut offrir un choix le plus large possible aux élèves, les établissements, du fait des DHG reçues, sont contraints d'abandonner certains enseignements. Ils doivent aussi diminuer certains horaires pour préserver des disciplines. On constate donc que des lycées ne sont plus en mesure de proposer le choix de spécialités promis par la réforme ni de proposer un large choix d'enseignements de découverte en Seconde.

Comment comprendre l'attachement viscéral du ministre pour une réforme que les DGH reçues dans les lycées ne permettent même pas de mettre en œuvre ?

Par ailleurs, alors que la situation exigerait des adaptations pour la rentrée prochaine en allégeant par exemple les effectifs, de nombreux lycées verront leurs classes être surchargées avec par exemple des Seconde à 36 élèves. Cela revient à sacrifier une génération qui aura subi un an d'enseignement hybride.

Enfin, les lycées ne disposent d'aucune marge de manoeuvre pour faire face aux effets de seuil. En effet, la réforme du lycée, laisse le choix des spécialités aux élèves ce qui induit une certaine inconnue tant que ces choix ne sont pas définitifs. Les DGH sont tellement serrées que la moindre ouverture d'un groupe de spécialité supplémentaire est rendue impossible. Que faire lorsqu'on a les moyens pour deux groupes de spécialité et que 75 élèves sont inscrits dans cette spécialité ?

Nous vous demandons, Monsieur le DASEN d'avoir une attention particulière pour le lycée Joliot Curie de Rennes : le lycée est certes impacté par l'ouverture de celui de Liffré, mais la perte considérable de moyens incite les personnels à s'interroger sur l'avenir de leur

établissement. Les enseignants souhaitent que vos services se déplacent à leur rencontre pour leur expliquer ce qui se profile pour le lycée Joliot Curie.

En Lycée professionnel : les effets dévastateurs de la réforme de la voie professionnelle s'ajoutent aux problèmes liés à la crise sanitaire. Alors qu'un grand nombre d'élèves a décroché pendant le confinement, la réduction des heures disciplinaires liée aux mesures ministérielles accentue les difficultés des élèves. En outre l'augmentation des HSA rendra les enseignants moins disponibles pour l'accompagnement individualisé des élèves fragiles, ce qui est pourtant primordial dans ces établissements.

Dans notre département, le décrochage scolaire est aussi favorisé par la faiblesse de l'offre de formation, impliquant des choix d'orientation par défaut. Dans cette situation comment comprendre le choix de conditionner l'ouverture d'un bac pro coiffure à Dol de Bretagne à la fermeture du bac pro menuiserie?

Dans les collèges, alors que les effets du confinement de l'année passée se font sentir et que les élèves auront encore vécu une année perturbée par la crise sanitaire, les DGH reçues ne donnent aucune possibilité d'améliorer la situation. Ce sont des dotations « plancher ». Alors qu'il serait plus que nécessaire d'alléger les effectifs des classes pour atténuer les effets de la crise sanitaire, les classes à 30 ou plus deviennent la norme. Comment continuer à exiger des collègues de maintenir la qualité de leur enseignement, de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers et de la prise en charge de la difficulté scolaire dans ces conditions ? La FSU estime que les moyens alloués doivent permettre de faire progresser tous les élèves au sein de la classe et refuse que la gestion de la difficulté scolaire soit externalisée au sein de dispositifs en ne reposant que sur des choix d'établissements.

Concernant les élèves scolarisés en ULIS : Le document indique une augmentation de 22 élèves et seulement une création de dispositif (Combourg) : une centaine d'élèves étaient en attente de scolarisation en ULIS cette année 2020-2021, combien seront encore en attente cette année ?

Enfin, nous ne pouvons que déplorer l'évolution inquiétante du déni de démocratie qui semble s'installer dans de plus en plus d'établissements malgré nos alertes répétées depuis plusieurs années. Malgré les engagements et discours rassurants du Recteur et du précédent DASEN lors des instances académiques et départementales (CTA et CTSD), nous constatons que, dans de nombreux collèges, les votes portant sur la répartition de la DGH n'ont pas été ou ne seront pas réalisés avant les remontées des TRMD. Nous vous demandons de rappeler aux chefs d'établissements la nécessité de soumettre au vote la répartition de la DGH lors des conseils d'administration de février.

Monsieur le DASEN, nos élèves et nos collègues méritent davantage de considération : alors que la situation sanitaire aura fortement dégradé leurs conditions d'apprentissage et leurs conditions de travail pendant plus d'un an, il est incompréhensible et inacceptable de leur donner de telles perspectives pour la rentrée prochaine. La FSU appelle sans tarder l'ensemble des personnels des établissements d'Ille-et-Vilaine à faire connaître les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée 2021 et à demander les moyens nécessaires à leur amélioration.